



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

COMMISSION AD HOC

**Rapport de la commission chargée d'étudier
le préavis municipal N°45/2023**

**« Demande d'un crédit de CHF 285'000.- TTC pour équiper le collège de l'établissement
primaire de « Nyon Jura et Prangins » et l'école des Morettes en écrans d'affichage
numériques frontaux (ANF) »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La commission ad-hoc, composée de Mme Marina Parashkevova (présidente), ainsi que de Mmes Ursula André, Margaux Bucciol, M. Franck Eloi et Mme Chantal Lauper, chargée d'étudier le préavis N° 45/2023¹, s'est réunie physiquement et virtuellement à quatre reprises comme suit:

- Le 31 août: avec quatre conseillers communaux, à l'exception de Madame Margaux Bucciol, excusée;
- le 11 septembre: toutes les conseillères communales à l'exception de Monsieur Franck Eloi (excusé) ainsi que la municipale, Madame Alice Durnat, Monsieur Guillod, Directeur de l'établissement Nyon Jura et Prangins et l'école des Morettes ainsi que Mme Pijselman, architecte-mandataire externe;
- le 10 octobre: la commission au complet ;
- Le 23 octobre: avec quatre conseillers communaux, à l'exception de Madame Chantal Lauper, excusée.

Le préavis a fait objet d'une trentaine de questions. Les membres de la commission remercient la municipale, Madame Alice Durnat, pour sa disponibilité, pour sa réactivité et avant tout, pour toutes les informations fournies lors des multiples échanges par courriel.

¹ Commune de Prangins, le préavis 45/2023 remplace le préavis 31/2018, retiré ; Disponible sur: www.prangins.ch

1. Introduction

○ Contexte vaudois de l'éducation numérique

Le point 1 « Introduction » du préavis 45/2023 donne la base pour le présent préavis. Il s'agit d'une volonté politique et d'une direction qu'ont pris les cantons romands et l'école vaudoise en 2019 déjà vers l'éducation numérique afin de préparer les élèves à la société de plus en plus numérisée². Par ailleurs, l'éducation numérique est un des six domaines disciplinaires du Plan d'Etudes Romand (ci-après, PER)³. En résumé, trois axes interdépendants composent l'éducation numérique : *médias*, *science informatique* et *usages* dans le but de développer les compétences des élèves, au service d'une culture numérique et d'une citoyenneté numérique⁴. Or, les écrans d'Affichage Numériques Frontaux (ANF), objet du présent rapport, sont des infrastructures sécurisées et adaptées aux enseignants et aux élèves qui font partie intégrale des conditions-cadre pour le développement des compétences numériques.

○ Contexte légal du financement de l'éducation numérique

D'après la loi sur l'enseignement obligatoire, article 27 « Compétences et responsabilités des communes », "Les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissement, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission"⁵. Il est également précisé que, selon l'art. 131, "Le Canton finance les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et didactique et le matériel informatique destinés à l'enseignement". De surcroît, la directive No 184 du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du mois de juin 2021⁶, éclaire le déploiement de l'éducation numérique dans les établissements de la scolarité obligatoire, dès la rentrée scolaire 2021/2022, et standardise le déploiement des équipements informatiques. L'éducation numérique est désormais officiellement déployée au niveau du Canton, en phases successives au cycle 1 (1-4P), puis progressivement dans les autres cycles.

² Etat de Vaud, « Le cadre romand de l'éducation numérique est posé », 2021, Site officiel de l'Etat de Vaud, Disponible sur : <https://www.vd.ch>, consulté le 15 septembre

³ Pour plus d'information sur le Plan d'Etudes Romand : <https://portail.ciip.ch/per/domains>

⁴ Idem

⁵ Etat de Vaud, « Loi sur l'enseignement obligatoire », Art. 27, a), al.1 Disponible sur : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/sante_scolaire/fichiers_pdf/Loi_sur_l_enseignement_obligatoire_LEO_.pd

⁶ Etat de Vaud, Directives de l'enseignement et de la formation professionnelle, Disponible sur : <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-lenseignement-et-de-la-formation-professionnelle-def/directives-def>

- **Etat des lieux des ANF dans les communes vaudoises**

La commission constate que la majorité des communes avoisinantes s'est équipée d'ANF. D'après les statistiques fournies par la municipalité, plus de 60% des communes vaudoises sont déjà équipées avec des ANF. Par conséquent, la commission, unanime, estime qu'il est judicieux de prendre en considération l'égalité de traitement entre les élèves et les enseignants pranginois, et qu'il est donc important de mettre à leur disposition des équipements identiques à ceux de leurs camarades et de leurs collègues de la région.

2. Questions abordées par la commission

- **Coûts de consommation énergétique**

La commission a investigué sur la consommation énergétique des antennes Wi-Fi et des tablettes, fournies gratuitement par le canton. La municipalité a assuré que les antennes sont de dernière génération et affichent une consommation à pleine puissance d'environ 30W et que leur puissance d'émission est réduite au minimum, limitant de fait la consommation électrique. Concernant les tablettes, d'après le canton se référant à une étude française « de CIGREF de 2022⁷ » fait plutôt état d'une consommation annuelle de l'ordre de 5Kw/h pour une utilisation professionnelle de tablettes. Cependant, la commission n'a pas eu un tableau complet sur les coûts de fonctionnement liés à tous les équipements, à savoir les antennes Wi-Fi, les tablettes, switches, Apple TV et les cables « patch » car considérés comme marginaux.

- **Aspects financiers**

L'État de Vaud a procédé à un appel d'offres en marché public en 2021 pour la fourniture de ces écrans, ce qui garantit aux communes l'acquisition du modèle préconisé par la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) à un prix forfaitaire inférieur à CHF 2'500.00.- La société Embru a donc remporté l'appel d'offre et le prix d'achat unitaire des ANF serait de CHF 2'245.20 TTC. A titre d'information, le prix de vente public de l'écran ANF (ActivPanel 9 de chez Embru), est de CHF 4'840.- HT alors que le prix de vente public d'une installation complète (c.à.d. les tableaux en plus de l'ANF) sans frais de livraison ni montage est de 8'000.- HT. Or, la commission estime que c'est dans l'intérêt financier de toutes les parties prenantes de bénéficier du prix négocié de CHF 2'245.20 TTC par le canton.

⁷ Cigref, « Crise énergétique », octobre 2022, Disponible sur : <https://www.cigref.fr/>

En ce qui concerne les supports et les surfaces d'écriture, le prix unitaire estimatif⁸ revient à CHF 3'400 et ne bénéficie pas de prix négocié par le canton. En d'autres termes, le prix total unitaire d'ANF et support serait de CHF 5'645 (montant arrondi).

La commission s'est aussi penchée sur le poste « Divers et Imprévus⁹ » estimé à 8% hors fourniture ANF (cf. tableau détaillé ci-dessous). Après discussion avec la municipalité, la commission est arrivée à la conclusion que le poste « divers et imprévus » devrait être réduit, d'autant plus qu'il subsiste un poste « variabilité de prix » permettant de faire face à un éventuel surcoût, lié aux imprévus des travaux dédiés à la peinture ou aux éventuelles augmentations de coûts (estimé aussi à 8%).

<i>Description</i>	<i>Prix (montant arrondi)</i>	<i>Description: Amendement 1</i>	<i>Prix (montant arrondi) : Amendement 1</i>
Divers et Imprévus (8% hors fourniture ANF)	14'000.-	Divers et Imprévus (5% hors fourniture ANF)	8'850.-
Provision pour variabilité des prix jusqu'à l'exécution printemps-été 2024 (8%)	14'000.-	Provision pour variabilité des prix jusqu'à l'exécution printemps-été 2024 (8%)	14'000.-
Total	28'000.-	Nouveau total	22'850.-

C'est pourquoi la commission vous propose l'amendement suivant :

Amendement 1 : La commission unanime propose de diminuer le poste « Divers et imprévus », de CHF 5'150.- et de porter le montant total de « Divers et Imprévus » et de « Provision pour variabilité des prix jusqu'à l'exécution printemps-été 2024 » à CHF 22'850.-.

⁸ Comme le type de support (mural fixe, mural réglable en hauteur, sur chariot mobile) est laissé au choix des communes en accord avec la direction de l'établissement, les communes sont libres d'adresser des demandes d'offres auprès de divers fournisseurs qui se chargeront également d'intégrer les écrans dans les supports qu'ils offriront. En d'autres termes, le prix cité dans ce rapport peut changer une fois que la commune a fait appel d'offres et a choisi un fournisseur.

⁹ A titre d'information, le prix du poste « Divers et Imprévus » du préavis, à savoir CHF 14'000.- arrondi (soit 8% hors fourniture ANF), est calculé sur le somme des postes suivants du préavis : 1. structure amovible avec volets et supports incluant la livraison, l'installation et le démontage des tableaux noirs = CHF 90'000.-; 2. électricité : câblage, fourniture et pose = CHF 70'000.-; 3. plâtrerie, peinture d'un panneau par classe suite à la dépose des tableaux noirs = CHF 15'000.-; 4. Nettoyage de fin de chantier = CHF 2'000.-.

○ **Équipement de l'école des Morettes :**

La commission se porte en faveur d'un équipement complet de toutes les salles. Les raisons sont les suivantes :

- Le tarif négocié par le canton avec la société Embru qui porte le prix unitaire à CHF 2'245 (montant arrondi) au lieu d'un prix du marché allant de CHF 4'000.- à CHF 5'000.- . Or, le prix unitaire des ANF doublerait s'ils devaient être commandés ultérieurement. La commission souhaite profiter de cette réduction et donner les moyens d'équiper les écoles dans leur entièreté, dans le but de soulager une potentielle procédure à l'avenir pour l'installation de nouveaux ANF à l'école des Morettes.
- Comme mentionné auparavant, le système d'éducation vaudois se positionne en faveur d'un déploiement du numérique jusqu'aux salles de classes des élèves les plus jeunes. En d'autres termes, les programmes de formation pour les enseignants, ainsi que les cursus scolaires seront, dans tous les cas, adaptés à cette nouvelle pratique d'utilisation de tablettes et d'ANF. À titre d'information, à partir de la rentrée 2024, le déploiement EduNum est prévu au cycle 1. Les enseignants qui n'auront pas d'accès aux ANF ne pourront pas utiliser le plein potentiel des nouveaux moyens d'enseignements de français et de mathématiques qui seront également proposés en version numérique.
- Pour l'école des Morettes, la solution d'un ANF sur chariot mobile ne semble pas être la solution la plus adaptée en raison des rampes entre les différents niveaux et risquerait d'engendrer un potentiel danger lors de son déplacement.

Amendement 2 :

La commission unanime propose d'installer dans les classes de l'école des Morettes, 5 tableaux ANF fixes identiques à ceux prévus dans les classes de « la Combe », en lieu et place d'un seul accrochage ANF mobile à l'usage de toutes les classes et d'augmenter le crédit total (écrans interactifs et structure amovible avec volets et supports) de CHF 25'980.-

○ **Et les tableaux noirs ?**

La commission a tenté de réfléchir à un moyen d'équiper les salles de classe tout en gardant les tableaux noirs. Elle est consciente de l'impact écologique qu'aurait l'éventuel débarrasage de ces supports. Malgré un effort soutenu, la commission n'est pas en mesure d'apporter une solution optimale, et regrette que la municipalité n'ait pas exploré d'autres pistes pour la préservation de ceux qui se montreraient en bon état.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu Le préavis N° 45/2023 concernant la demande d'un crédit de CHF 285'000.- TTC pour équiper le collège de l'établissement primaire de "Nyon Jura et Prangins" et l'école des Morettes en écrans d'affichage numériques frontaux (ANF),

vu Le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accorder un crédit de CHF 305'830 TTC tel qu'amendé, pour équiper le collège de l'établissement primaire de « Nyon Jura et Prangins » et l'école des Morettes en écrans d'affichage numériques frontaux (ANF),
2. De financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
3. D'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Les membres de la Commission vous remercient de votre lecture du présent rapport.

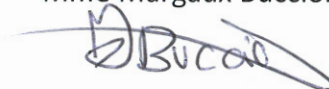
Prangins, le 29 octobre 2023

La commission

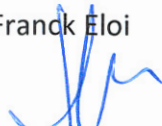
Mme Ursula André



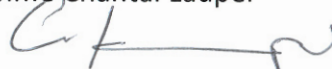
Mme Margaux Bucciol



M. Franck Eloi



Mme Chantal Lauper



Mme Marina Parashkevova (Présidente)

